

de l'empoisonnement des populations par les alcools impurs et frauduleux qui remplacent aujourd'hui les eaux-de-vie de vin. La statistique nous apprend que le chiffre des petits verres de ce poison de contrebande consommés annuellement, atteint le respectable chiffre de *seize milliards* ; nous ne pouvons donc qu'applaudir aux mesures qui pourront être prises en vue de diminuer, sinon d'éteindre complètement les dégâts dus à ce fléau.

Mais, direz-vous, si l'alcool est un poison si funeste, pourquoi ne pas en interdire la vente, comme on le fait pour les poisons médicamenteux ? L'alcool, pas plus que le vin dont il fait partie, n'est un poison lorsqu'il est consommé sagement et sans excès. Ainsi le vin, le cidre, le poiré, la bière et une foule d'autres boissons alcooliques sont des liquides alimentaires, et nous rendent des services que nous devons savoir apprécier. Non seulement ces boissons rendent plus facile la digestion des aliments solides mais encore la quantité naturelle d'alcool, de sucre et de gomme qu'elles contiennent en font de véritables aliments. De plus, l'alcool a pour caractère essentiel de passer sans élaboration de l'estomac dans le sang et de produire presque instantanément une augmentation de forces. On comprend que de telles propriétés aient été exploitées au profit de l'alimentation, et surtout pour la production, chez l'ouvrier, de la force musculaire que réclame son travail. Aussi l'alcool, c'est-à-dire toutes les boissons qui contiennent ce principe, a-t-il été prescrit par les hygiénistes, heureux de posséder dans leur arsenal un agent de nutrition si puissant.

Il n'est pas aujourd'hui un seul pays où l'on ne fasse usage de ce produit. Malheureusement, cet alcool si précieux dans certains cas, donne aux liquides dont il fait partie une saveur si agré-

ble que beaucoup d'hommes, ne sachent pas en user avec modération, en prennent à l'excès et ne tardent pas à éprouver les phénomènes qui constituent l'ivresse.

Ce nouvel état varie d'intensité suivant les sujets et les doses d'alcool ingérées, depuis l'ébriété jusqu'à l'hébètement, depuis l'exagération de la force musculaire jusqu'à la prostration, qui simule la mort.

On est généralement convaincu que plus une boisson renferme d'alcool, plus elle produit rapidement l'ivresse ; ce n'est pas rigoureusement vrai. En effet, outre l'alcool, certains vins renferment une huile volatile dont toute l'action se porte sur le cerveau à la manière des stupéfiants. C'est ce qui explique pourquoi des vins de crus différents, présentant le même degré d'alcool, n'ont pas les mêmes effets ; cela est démontré aussi par l'usage des vins blancs, qui portent plutôt à la tête que le vin rouges.

Dans ce qui précède, nous n'avons considéré que l'alcool faisant naturellement partie des liquides alimentaires, obtenus par la fermentation, et cependant, nous venons de constater déjà que ces produits sont capables d'engendrer l'ivresse, l'ivrognerie, l'alcoolisme. Nous n'avons donc plus à nous étonner devant le nombre toujours croissant des victimes dans la population ouvrière, qui ne peut s'offrir, en guise de vin, que des mélange plus ou moins variables d'eau, d'alcool frauduleux ou de basse qualité, et autres préparations malsaines, dont les matières colorantes sont appelées à cacher la véritable origine. Que l'ouvrier, dans la crainte des funestes effets de ce poison, renonce au vin et se livre à la boisson de l'eau-de-vie ou autres liquides alcooliques, échappera-t-il à la fraude et en sera-t-il moins empoisonné ? Ce que nous avons dit au com-